

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : MARDI 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Etaient présents : MM. : CLIMENT Benjamin - FRESARD Maxime - GIRARDOT Mathieu - GIRARDOT Pierre-Aimé - GUEUTAL Didier - LOUVET Martine - MAHIEUX Wilfrid - MORENO Christine - MUGNIER Sarah - PARDONNET Claudine - SILVANT Hervé - TUETÉY Éric -

Absents excusés : PETREMANT Isabelle (procuration à GIRARDOT Pierre-Aimé) - CHAVEY David –

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 06 juin 2025.

Ordre du Jour :

1 – Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/06/2025

2 – Rénovation énergétique du groupe scolaire – choix des entreprises suite à consultation - délibération N° 2025/14

3 – Groupement de commandes permanent – Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard - délibération N° 2025/15

4 – Questions diverses

1 – Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/06/2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 04 juin 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 04 juin 2025.

2 – Rénovation énergétique du groupe scolaire – choix des entreprises suite à consultation - délibération N° 2025/14

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école, une consultation a été réalisée.

Ce projet comprend 15 lots :

Concernant la consultation, elle s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Envoi des documents de consultation aux entreprises : 02 mai 2025
- Fin de la consultation : le 22 mai 2025 à 16 h

L'analyse des offres a été réalisée le 10 juin 2025.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- décide de retenir :

- Lot 1 – Désamiantage - PREMYS : 21 777 € HT
- Lot 2 – Terrassements – voiries – réseaux – CLIMENT TP : 51 462.91 € HT
- Lot 3 – Démolitions – Gros œuvre - CARRARA Frères : 84 209.34 € HT
- Lot 4 – Charpente Couverture Zinguerie – SOGYCOBOIS : 35 186.42 € HT
- Lot 5 – Etanchéité - SOPREMA : 38 046.71 € HT
- Lot 6 – Isolation thermique extérieure - BOVE : 115 901.25 € HT
- Lot 7 – Menuiseries extérieures bois aluminium – METTEY : 181 908.50 € HT
- Lot 8 – Serrurerie – SMC : 21 467.40 € HT
- Lot 9 – Menuiseries intérieures bois – METTEY : 26 758.78 € HT
- Lot 10 – Plâtrerie - Isolation - Peinture – MENETRIER : 87 690.22 € HT + PSE 24 122.69 € HT soit 111 812.91 € HT
- Lot 11 – Revêtements de sols souples et durs – MENETRIER : 9 027.82 € HT
- Lot 12 – Faux plafonds – Plafond LAFFOND : 15 615.76 € HT
- Lot 13 – Chauffage Plomberie Sanitaire – CSVB : 211 978.15 € HT
- Lot 14 – Electricité – SEEB Electricité – 57 150.00 € HT
- Lot 15 – Forages géothermiques – GAIA Travaux spéciaux – 50 000.00 € HT

Total dépenses : 1 032 302.95 € HT

- autorise le Maire à valider les offres aux entreprises et à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

3 – Groupement de commandes permanent – Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard - délibération N° 2025/15

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-4 imposant la signature d'une convention de groupement de commandes avant l'engagement de toute procédure de passation de marchés publics mutualisés,

Vu la délibération n° C2023/90 du 30 mars 2023 du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération portant engagement de la procédure de modification statutaire visant à l'intégration d'une nouvelle compétence dite « supplémentaire » : la constitution de groupements de commandes,

Considérant l'accord obtenu à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération au cours du 2^{ème} trimestre 2024 permettant au Préfet de procéder à la modification statutaire susmentionnée,

Considérant que pour rendre cette nouvelle compétence pleinement opérationnelle et en amont de toute procédure d'achats groupés, il convient à présent de conclure entre l'Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard, une convention constitutive de groupement de commandes permanent définissant notamment les modalités de fonctionnement du groupement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes permanent dont le projet est joint en annexe et d'autoriser le Maire à la signer.

4 – Questions diverses

- Information sur le projet d'épicerie itinérante des jardins d'idées. Un questionnaire est à remplir.

Les délibérations 2025/14 à 2025/15 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 12 juin 2025.

La séance est levée à 19 h 40.

Le secrétaire de séance,
Didier GUEUTAL.



Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

